Les revenus de subsistance au Nouveau-Brunswick 2023

Novembre 2023

HUMAN DEVELOPMENT COUNCIL

Table de matières

Introduction....02
Les revenus de subsistance au Nouveau-Brunswick (2023)....03
Méthodologie....04
Limites....05
Budget du revenu de subsistance....05
Infographies régionales :
- Fredericton....10
- Saint John....11
- Moncton....12
- Bathurst....13

Comparaisons communautaires....14
Taxes et transferts....16
Avantages d'un revenu de subsistance....17
Plaidoyer pour une politique de revenu de subsistance au Nouveau-Brunswick....18
Conclusion....19
Remerciements....19
Notes....20

Introduction

Les revenus de subsistance au Nouveau-Brunswick sont calculés chaque année en fonction des coûts réels et en temps réel pour vivre et élever une famille dans différentes communautés de la province. Un revenu de subsistance est le taux horaire dont un ménage (avec des parents travaillant à temps plein et deux enfants âgés de 2 et 7 ans) aurait besoin pour satisfaire ses besoins fondamentaux et vivre dignement tout en bénéficiant d'une qualité de vie décente. Cela garantit que la famille peut éviter un stress financier grave, soutenir le développement sain de l'enfant et participer activement à la vie de sa communauté.

Un revenu de subsistance n'est pas un salaire minimum, que le gouvernement légifère comme étant le minimum que les employeurs doivent payer à leurs travailleurs.

Un revenu de subsistance n'est pas un revenu annuel garanti, qui est une subvention redistributive versée via les recettes fiscales générales et administrée de la manière la plus efficace par un gouvernement national ou fédéral.

Le Human Development Council calcule le revenu de subsistance dans les trois plus grandes villes de la province – Fredericton, Saint John et Moncton – ainsi qu'à Bathurst, ce qui représente le coût de la vie dans le nord de la province.

Les taux de revenu de subsistance en 2023 sont de 24,50 $ à Fredericton, 23,35 $ à Saint John, 22,75 $ à Moncton et 21,65 $ à Bathurst.

Les revenus de subsistance dans les quatre communautés ont augmenté depuis leur dernier calcul en 2022. Ces augmentations résultent directement du coût de la vie plus élevé. Les coûts exorbitants du logement et de la nourriture rendent nécessaire une augmentation des revenus de subsistance.

Le salaire minimum du Nouveau-Brunswick est le plus bas du Canada atlantique et le deuxième plus bas à l'échelle nationale, soit 14,75 $ l'heure.[1] L'écart entre ce salaire et le dernier salaire minimum vital nous indique que le salaire minimum actuel est trop bas pour suivre le coût de la vie. Les travailleurs à bas salaires reçoivent des revenus de pauvreté qui peuvent les obliger à prendre des décisions difficiles, comme nourrir leur famille ou payer leur loyer à temps. De tels choix impossibles peuvent contribuer à l'insécurité alimentaire et au logement, aux problèmes d'endettement, à une anxiété accrue et à des problèmes de santé chroniques.[2] Ce rapport appelle les employeurs à mieux soutenir le bien-être des travailleurs en leur versant des revenus de subsistance.

Les revenus de subsistance au Nouveau-Brunswick (2023)

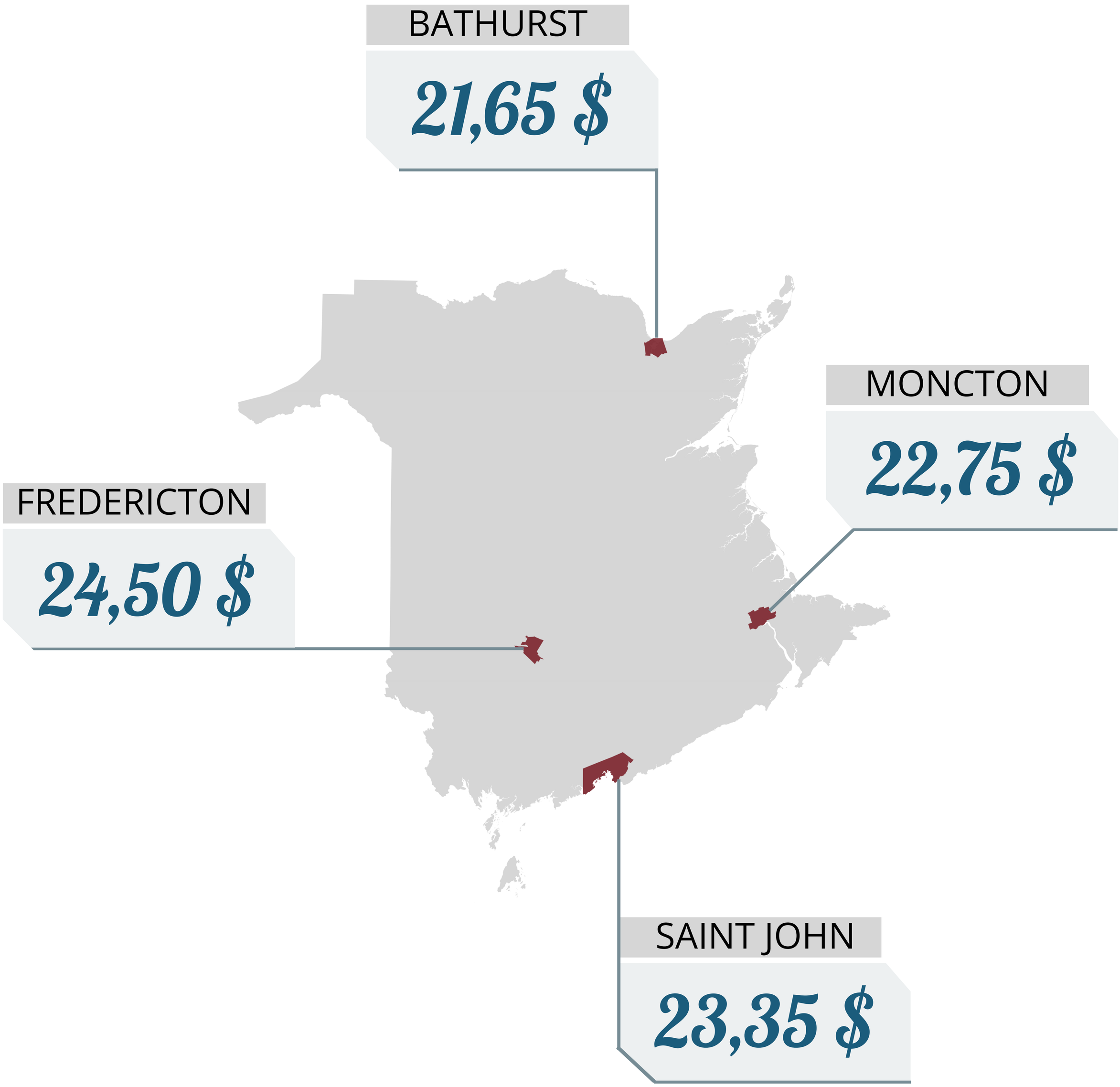

Méthodologie

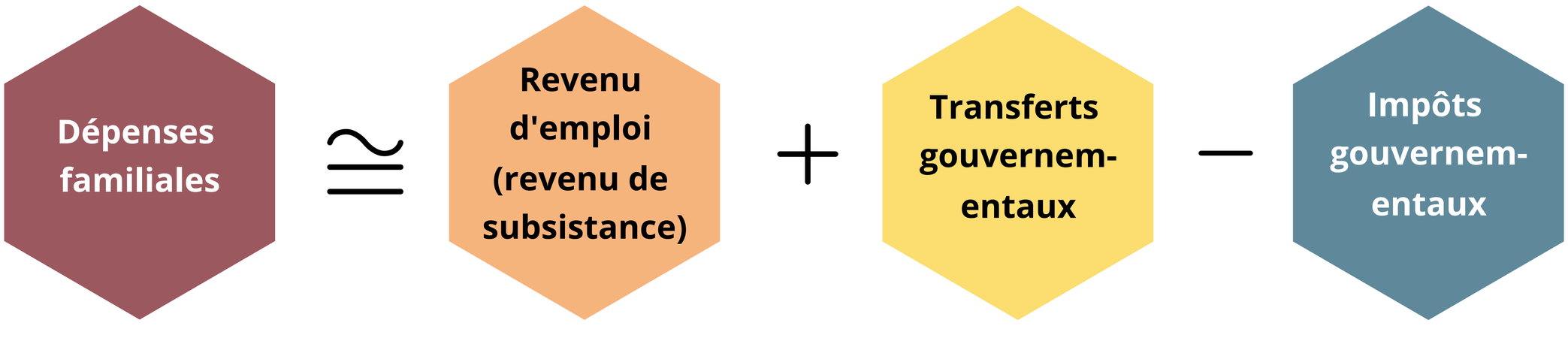

Le revenu de subsistance au Nouveau-Brunswick est calculé conformément au Canadian Living Wage Framework (le Cadre canadien sur le revenu de subsistance). Il définit le revenu de subsistance comme étant « le taux horaire auquel un ménage peut répondre à ses besoins fondamentaux, une fois que les transferts gouvernementaux ont été ajoutés au revenu familial… et que les déductions ont été soustraites. »[2] Les transferts gouvernementaux incluent les transferts fédéraux et les prestations provinciales comme l'Allocation canadienne pour enfants, le Supplément de revenu de travail du Nouveau-Brunswick et le crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH). Les impôts gouvernementaux comprennent, sans toutefois s'y limiter, les cotisations à l'assurance-emploi, les cotisations au Régime de pension du Canada et les impôts sur le revenu fédéral et provincial.

Le taux de revenu de subsistance désigné dans une communauté reflète le montant dont chaque personne salariée du ménage aurait besoin pour couvrir les dépenses familiales mensuelles et vivre confortablement au-dessus du seuil de pauvreté. Le Cadre canadien pour un revenu de subsistance utilise une famille de référence composée de quatre personnes : deux parents qui travaillent et deux enfants (âgés de 2 et 7 ans). Les parents travaillent à temps plein (35 heures par semaine). Un parent suit des cours du soir au collège communautaire local. Le plus jeune enfant fréquente une garderie à temps plein et l'enfant plus âgé est inscrit à une garderie avant et après l'école.

La méthodologie du revenu de subsistance suppose que les employeurs accordent le montant minimum légal de congés et que les parents de la famille de référence prennent des vacances au cours de l'année. Les employés à temps plein au Nouveau-Brunswick ont droit à deux semaines de vacances payées par an, ainsi qu'à des jours fériés payés.[3] Cependant, l'octroi d'un congé de maladie payé n'est pas requis. Les parents qui travaillent et les soignants qui ne disposent pas de congés de maladie payés ni d'horaires flexibles sont parfois contraints de choisir entre leurs responsabilités familiales et professionnelles, ce qui peut avoir des conséquences dans les deux cas. Par exemple, un travailleur dans ce scénario devrait choisir entre ne pas être payé pour s'occuper de ses enfants ou trouver d'autres modalités de garde d'enfants lorsque les garderies et les écoles sont fermées, comme les jours fériés non légaux, les journées de développement professionnel, et les vacances d'hiver, de printemps et d'été.

Limites

La méthodologie du revenu de subsistance a ses limites. Elle ne reflète pas la réalité de ceux qui ne travaillent pas à temps plein. De plus, elle s'appuie sur une famille de référence spécifique composée de parents actifs et de deux jeunes enfants. Ce revenu de subsistance n'est probablement pas assez pour différents types de familles, comme les couples avec plus de deux enfants, les familles avec des enfants plus jeunes nécessitant des services de garde plus intensifs et plus coûteux, ou les familles avec un seul soutien économique et plusieurs enfants.

Budget du revenu de subsistance

Le revenu de subsistance dans une communauté est une estimation prudente. Il repose sur un budget qui comprend dix catégories de dépenses, décrites dans cette section du rapport. Le budget n'inclut pas les paiements de carte de crédit ou de prêt, l'épargne pour la retraite, l'assurance-vie, les coûts d'avoir une maison et d'être propriétaire ou les coûts associés aux soins d'un enfant ou d'un membre adulte de la famille vivant avec un handicap ou un problème de santé grave.[4]

Les dépenses familiales sont calculées à l'aide de la Mesure du panier de consommation (MPC) et des données locales provenant d'une enquête indépendante sur les coûts. La MPC est le seuil officiel de pauvreté au Canada. Il est basé sur le coût d'un panier de biens et services pour une famille de référence composée de deux adultes et de deux enfants.[5] La MPC est prise en compte dans ces catégories de dépenses de subsistance : nourriture, vêtements et chaussures, véhicule personnel, dépenses du ménage et inclusion sociale. La catégorie « Autres nécessités » du MPC a été divisée en deux parties pour nos calculs afin de représenter les dépenses « Dépenses du ménage » et « Inclusion sociale » dans le budget de la famille de référence.

La MPC fait l'objet d'un troisième examen complet, qui devrait se terminer en 2025.[6] Les chiffres de base de la MPC utilisés dans les calculs provinciaux du revenu de subsistance pour 2023 proviennent de son deuxième examen complet mené en 2018.[7] Ces valeurs ont ensuite été ajustées en fonction de l'inflation dans nos calculs à l'aide de l'indice des prix à la consommation (IPC).

Le budget du revenu de subsistance de la famille de référence comprend les catégories de dépenses mensuelles suivantes :

Garde d'enfants : ce volet budgétaire comprend les frais de garde à temps plein pour l'enfant de 2 ans et la garde périscolaire pour l'enfant de 7 ans de la famille de référence. Il comprend également les frais (le cas échéant) pour la garde à temps plein de l'enfant plus âgé pendant les vacances d'été et d'hiver, les journées de développement professionnel, les jours de neige et les jours fériés non statutaires. Les tarifs de garde d'enfants en bas âge à Fredericton, Moncton et Saint John sont les taux médians spécifiques à chaque ville, tirés du rapport 2021 du Centre canadien de politiques alternatives sur les frais de garde d'enfants au Canada.[8] Les tarifs de garde des tout-petits à Bathurst et le coût de la garde des enfants d'âge scolaire dans les quatre villes sont dérivés d'une enquête indépendante sur les coûts.

Le Nouveau-Brunswick a réussi à réduire de 50 % les frais de garde d'enfants et s'est engagé à mettre en place des services de garde à 10 $ par jour d'ici 2026.[9] L'abordabilité, l'accessibilité, la qualité, l'inclusivité et la flexibilité sont les principes directeurs de l'entente et du plan d'action Canada-Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.[10] Même si des progrès sont réalisés pour accroître l'abordabilité des services de garde d'enfants dans la province, l'accessibilité demeure un problème. La demande de places en garderie agréée dépasse l'offre.[11] Au Nouveau-Brunswick, 29 % des jeunes enfants vivent dans des déserts en matière de services de garde, comparativement à une moyenne nationale de 48 %[12]. Un désert de services de garde fait référence à « plus de trois enfants qui ne sont pas encore à la maternelle pour chaque place autorisée à temps plein ».[13] Le taux de désertion des services de garde pour les enfants non d'âge scolaire est de 57 % à Fredericton et de 48 % à Fredericton. % à Saint John.[14] La moitié des enfants des zones rurales vivent également dans des déserts de services de garde.[15] Puisqu'un enfant doit fréquenter un centre désigné pour que les familles soient admissibles à une réduction des frais de garde d'enfants, nous n'avons pas inclus la réduction des frais de garde de 50 % dans notre calcul encore cette année. De nombreuses familles n'ont pas accès à des places en garderie, encore moins à des frais réduits avec des taux de couverture comme 57 % et 48 %. L'expansion des services de garde d'enfants est nécessaire pour accroître la disponibilité des places et garantir qu'un plus grand nombre de familles puissent accéder à des services de garde à moindre coût.

Vêtements et chaussures : les coûts des vêtements et des chaussures sont extraits de la MPC et indexés à l'inflation à l'aide de l'IPC. Le budget vêtements et chaussures couvre les frais vestimentaires pour l'école, le travail et les loisirs dans la famille de référence de quatre personnes du MPC.

Contingence/Urgence : une modeste allocation pour les dépenses imprévues qui équivaut à deux semaines de salaire par parent et par an. Cela représente un petit pourcentage du budget global des ménages.

Alimentation : le coût de la nourriture inclus dans les calculs du revenu de subsistance du Nouveau-Brunswick provient du budget alimentaire de la MPC et est indexé à l'inflation à l'aide de l'IPC. Cette quantité est déterminée à l'aide du panier alimentaire national nutritif de Santé Canada, qui est conforme au Guide alimentaire canadien.[16] Le budget alimentaire de la MPC est un montant modeste qui ne tient pas compte des besoins alimentaires particuliers, des sorties au restaurant et des préférences culturelles ou autres préférences alimentaires.

Soins de santé : le budget familial comprend le coût d'un régime d'assurance maladie privé de base pour couvrir les dépenses telles que les soins de la vue, les soins dentaires et les médicaments sur ordonnance non couverts par Medicare. La couverture des services de santé mentale n'est pas incluse. Ce montant constitue une estimation modeste des dépenses de santé des ménages. Cela ne serait pas suffisant pour les familles ayant des dépenses médicales importantes, comme du matériel médical coûteux, des médicaments ou des coûts supplémentaires associés au fait de vivre avec un handicap ou un problème de santé grave.

Dépenses ménagères : cette catégorie de dépenses couvre le coût des articles ménagers essentiels tels que les articles de toilette et de soins personnels, les meubles, les petits appareils et outils de cuisine, les produits de nettoyage, les produits de lessive, les frais bancaires et d'autres nécessités comme le service de téléphonie mobile.

Logement : le montant du logement comprend la location d'un logement de trois chambres, l'obtention d'une assurance ménage de base et le paiement des services publics et des services Internet. Le montant du loyer est basé sur les loyers médians des appartements de trois chambres et des maisons en rangée de trois chambres. Ces données sont tirées de l'enquête de la Société canadienne d'hypothèques et de logement sur les logements locatifs d'octobre 2022 dans chaque communauté.[17] Les loyers sont ensuite ajustés à l'inflation à l'aide de l'IPC. Le montant des services publics est basé sur les données de l'Enquête sur les dépenses des ménages de 2019 [18]. Plus précisément, le montant médian dépensé pour les services publics (par exemple, l'eau, le carburant et l'électricité) pour les couples du Nouveau-Brunswick avec deux enfants. Les données ont été obtenues à partir d'une totalisation personnalisée de Statistique Canada en 2022 et ajustées en fonction de l'inflation à l'aide de l'IPC moyen pour « l'eau, le carburant et l'électricité » de janvier à juin 2023. Le montant des services publics de la famille de référence de Saint John a été en outre ajusté pour tenir compte des coûts inférieurs de Saint John Energy, comparé à Énergie NB. Le montant du service Internet provient d'une étude indépendante des coûts du forfait Internet mensuel le moins cher avec 50 Mbps et des frais d'installation correspondants.

Une préoccupation commune exprimée lors des groupes de discussion des années précédentes était que le loyer médian utilisé pour calculer les coûts de loyer ne reflétait pas les conditions actuelles. Cela reste une prudence pertinente. Les fortes augmentations récentes des loyers signalées dans les quatre villes ne sont pas prises en compte dans les données de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Bien qu'il puisse y avoir des familles louant des appartements de trois chambres au tarif utilisé dans ce rapport, les familles qui emménagent en ville ou dans un autre appartement auraient beaucoup de mal à trouver un logement de trois chambres disponible à ce prix.

Éducation des parents : le budget familial comprend le coût de l'éducation à temps partiel pour un parent dans un collège communautaire (NBCC). Le montant reflète le prix de deux cours d'un semestre pour l'année scolaire, une petite allocation pour manuels scolaires et les frais de scolarité à temps partiel.

Inclusion sociale : ce volet budgétaire favorise la participation significative de la famille de référence à la vie communautaire. Il reconnaît que la stigmatisation sociale entoure souvent les personnes vivant dans la pauvreté et limite leurs possibilités de participation communautaire. Elle fait le contraire en promouvant l'inclusion et l'équité. Cela aide également les individus et les familles à développer un sentiment d'appartenance plus fort. L'allocation d'inclusion sociale peut être affectée à des dépenses telles que les fournitures et frais scolaires, les frais de loisirs et de sport, les cours d'art, les excursions d'une journée, les repas au restaurant et les cadeaux d'anniversaire ou autres cadeaux de jours de fêtes.

Transport : cette catégorie de dépenses familiales comprend les frais d'entretien d'un véhicule d'occasion [19], le fait d'être titulaire d'un laissez-passer mensuel d'autobus (si le transport en commun est disponible dans la communauté) et d'effectuer un nombre limité de déplacements en taxi. Il s'agit d'un budget réaliste pour une famille composée de deux parents qui travaillent, d'un parent étudiant à temps partiel à l'université et d'enfants scolarisés et en garderie. Cela permet à la famille de se déplacer efficacement et de passer plus de temps de qualité ensemble à la maison. Comme Bathurst ne dispose pas d'un système de transport en commun, des déplacements supplémentaires en taxi ont été inclus dans le budget, ainsi que le coût des pneus d'hiver, leur équilibrage et leur installation ou leur retrait deux fois par an. Ces coûts représentent les dépenses de transport supplémentaires pour les habitants du nord du Nouveau-Brunswick.

24,50 $

LE REVENU DE SUBSISTANCE À FREDERICTON

Pour une famille de deux adultes et deux enfants de 2 et 7 ans

Dépenses familiales :

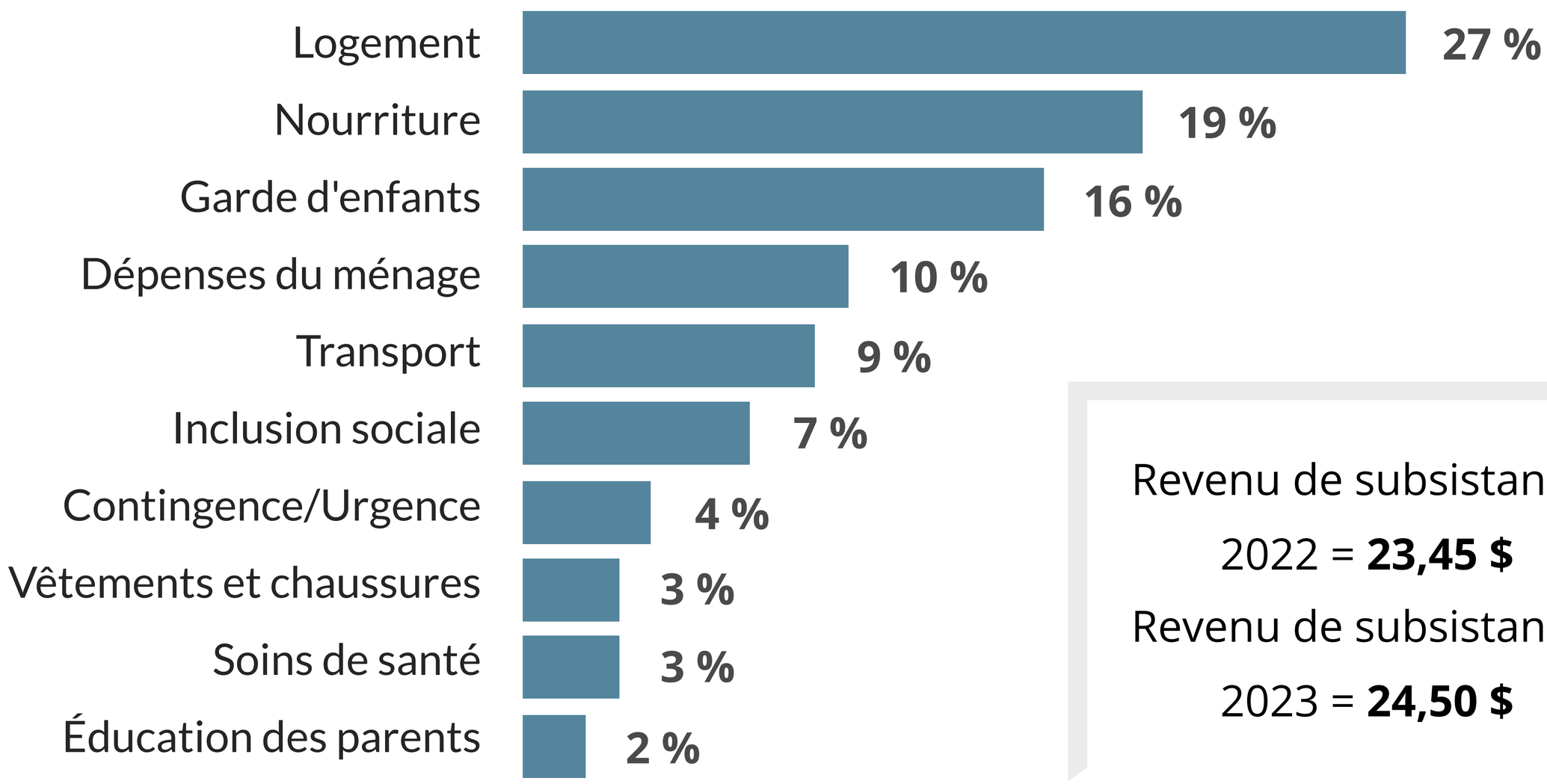

Revenu de subsistance 2022 = **23,45 $**

Revenu de subsistance 2023 = **24,50 $**

Postes budgétaires les plus chers :

Logement : **1 900,37 $** / mois

- Loyer : 1 395,00 $ / mois
- Assurance : 35,00 $ / mois
- Électricité : 376,22 $ / mois
- Internet : 94,16 $ / mois

Nourriture : **1 351,56 $** / mois

Données : Coût des aliments MPC 2022 pour Fredericton, indexé sur l'inflation.

23,35 $

LE REVENU DE SUBSISTANCE À SAINT JOHN

Pour une famille de deux adultes et deux enfants de 2 et 7 ans

Dépenses familiales :

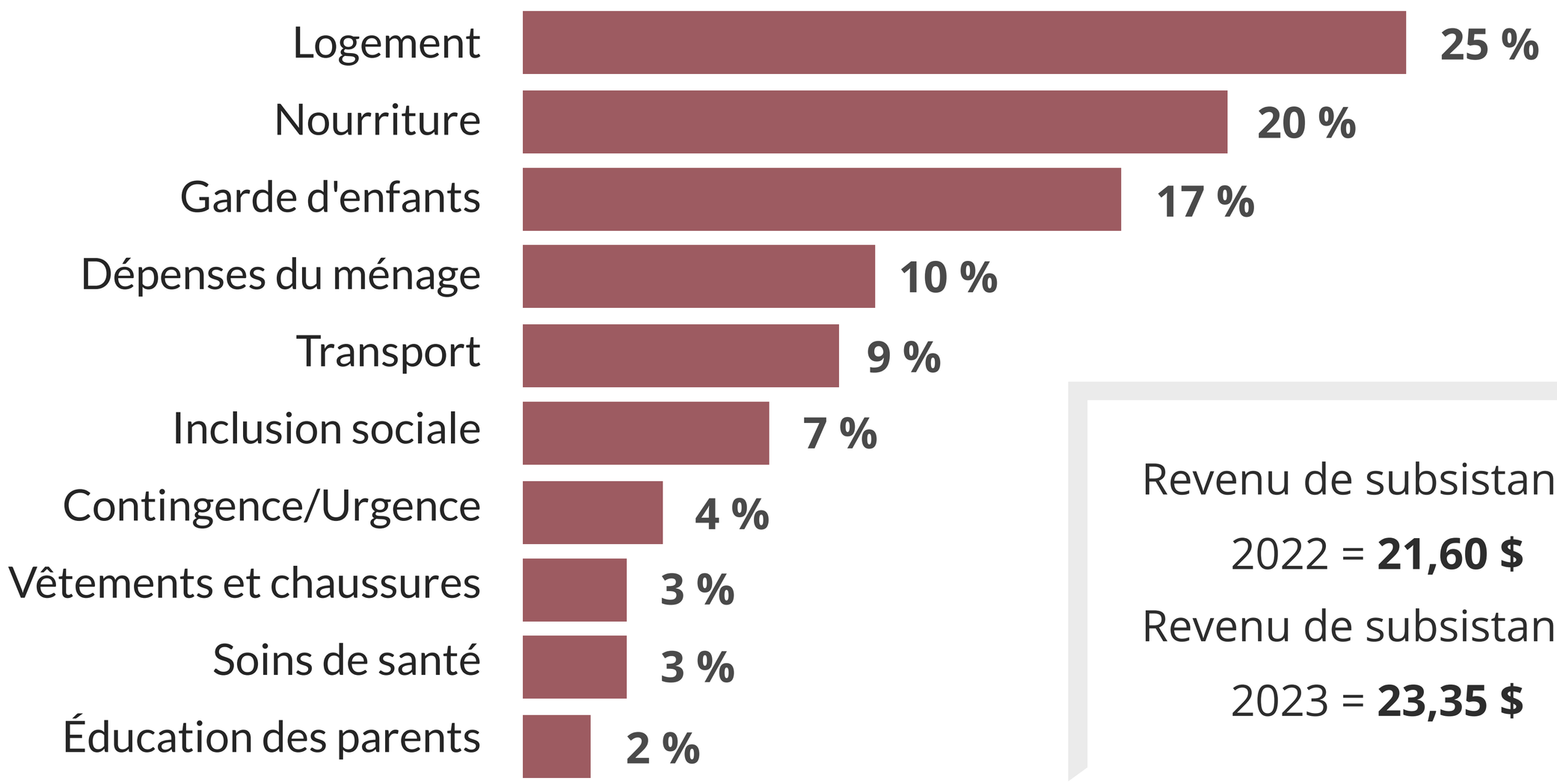

Revenu de subsistance 2022 = **21,60 $**

Revenu de subsistance 2023 = **23,35 $**

Postes budgétaires les plus chers :

Logement : **1 678,44 $** / mois

- Loyer : 1 200,00 $ / mois
- Assurance : 35,00 $ / mois
- Électricité : 349,28 $ / mois
- Internet : 94,16 $ / mois

Nourriture : **1 319,06 $** / mois

Données : Coût des aliments MPC 2022 pour Saint John, indexé sur l'inflation.

22,75 $

LE REVENU DE SUBSISTANCE À MONCTON

Pour une famille de deux adultes et deux enfants de 2 et 7 ans

Dépenses familiales :

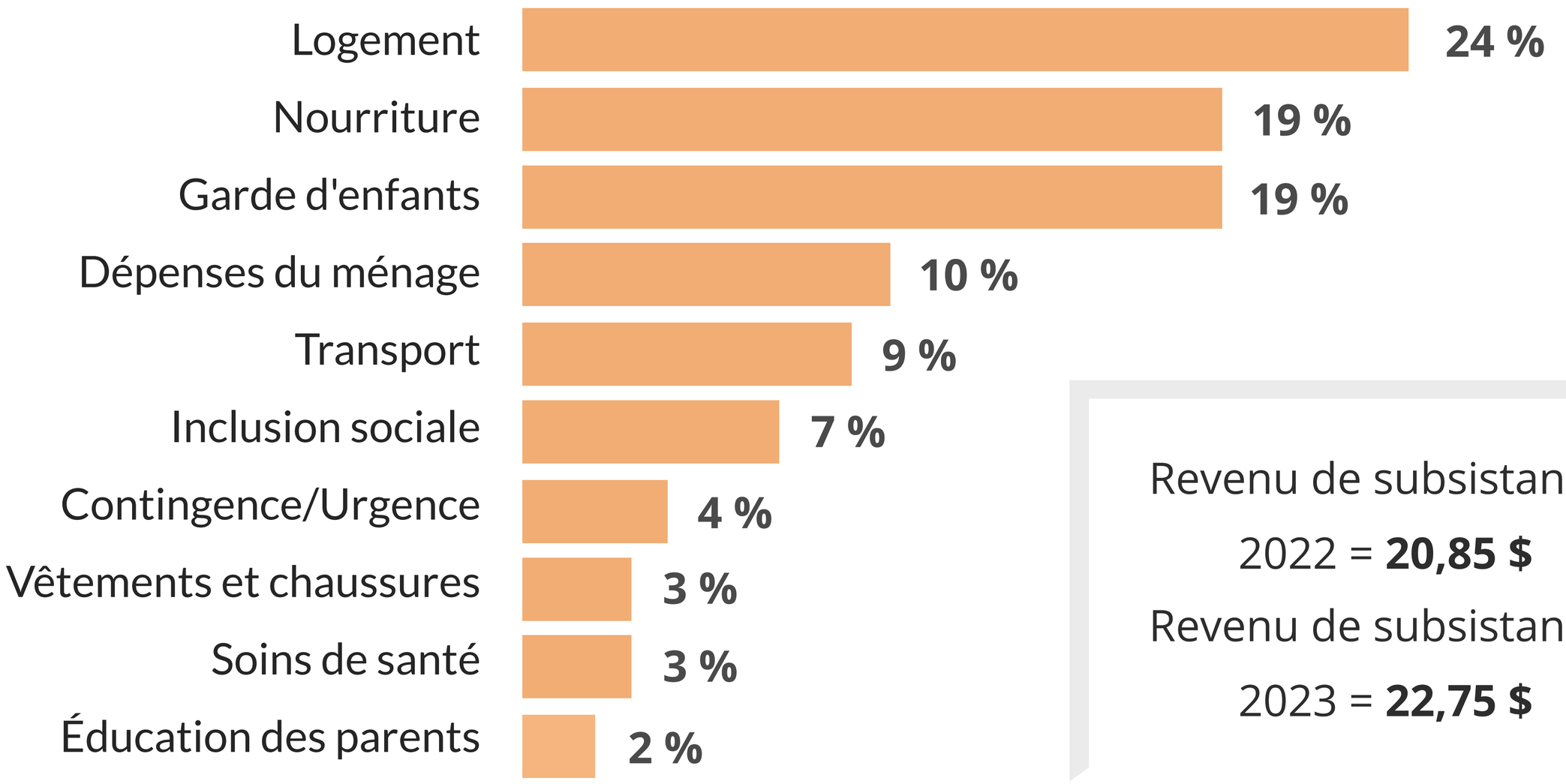

Revenu de subsistance 2022 = **20,85 $**

Revenu de subsistance 2023 = **22,75 $**

Postes budgétaires les plus chers :

Logement : **1 605,37 $** / mois

- Loyer : 1 100,00 $ / mois
- Assurance : 35,00 $ / mois
- Électricité : 376,22 $ / mois
- Internet : 94,16 $ / mois

Nourriture : **1 271,33 $** / mois

Données : Coût des aliments MPC 2022 pour Moncton, indexé sur l'inflation.

21,65 $

LE REVENU DE SUBSISTANCE À BATHURST

Pour une famille de deux adultes et deux enfants de 2 et 7 ans

Dépenses familiales :

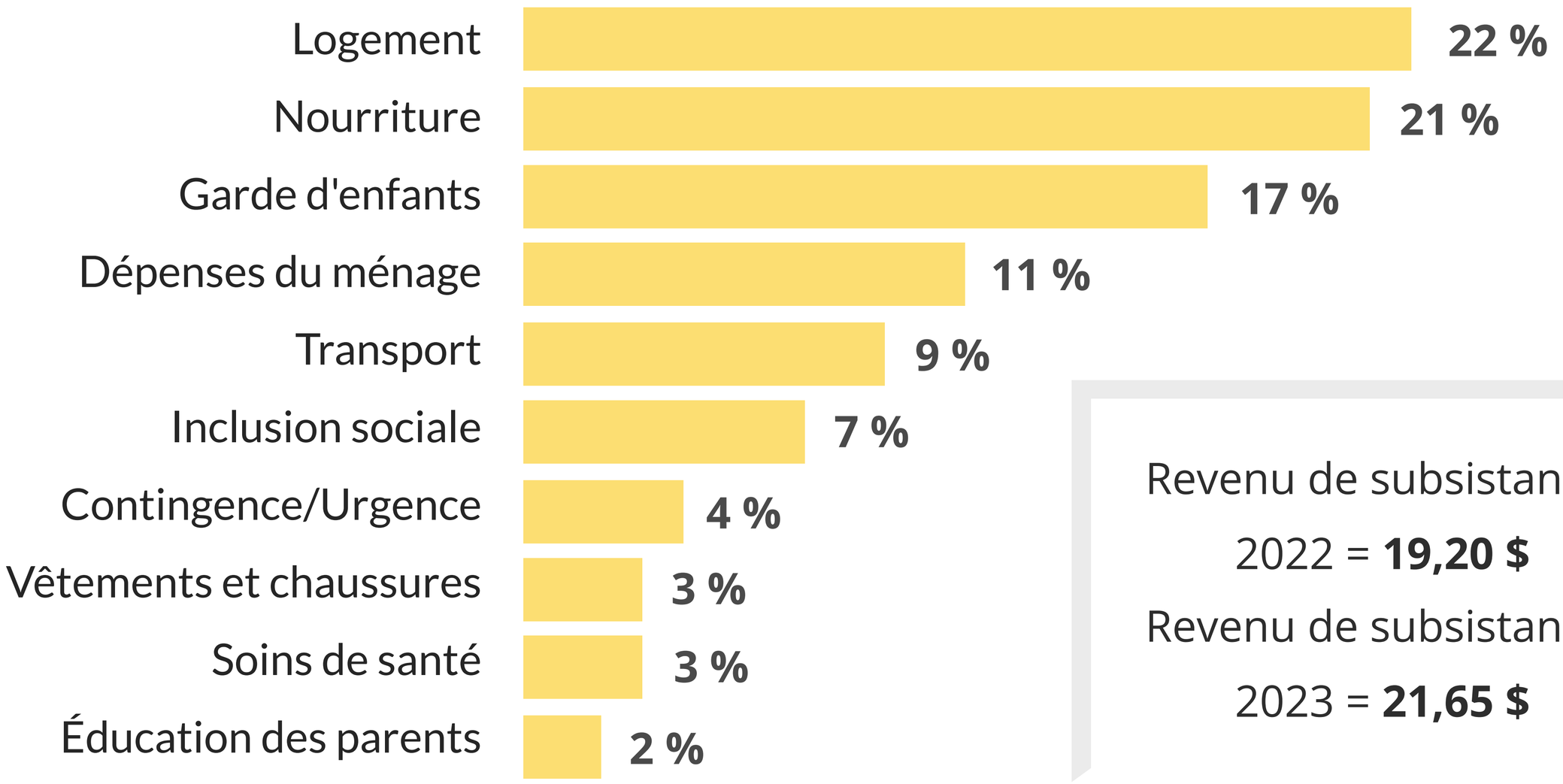

Revenu de subsistance 2022 = **19,20 $**

Revenu de subsistance 2023 = **21,65 $**

Postes budgétaires les plus chers :

Logement : **1 405,37 $** / mois

- Loyer : 900,00 $ / mois
- Assurance : 35,00 $ / mois
- Électricité : 376,22 $ / mois
- Internet : 94,16 $ / mois

Nourriture : **1 358,50 $** / mois

Données : Coût alimentaire MPC 2022 pour le Nouveau-Brunswick population inférieure à 30 000 habitants, indexé sur l'inflation.

Comparaisons communautaires

Le logement, la nourriture et la garde d'enfants sont les postes budgétaires les plus coûteux pour les familles de référence de chaque ville. Au total, ces éléments consomment plus de la moitié du budget familial. Cela concorde avec les résultats des recherches sur le revenu de subsistance menées au Nouveau-Brunswick au cours des années précédentes.

Les taux de revenu de subsistance dans chaque ville ont augmenté depuis l'année dernière en raison de l'inflation et du coût de la vie élevé. Les coûts du logement et de la nourriture montent en flèche, ce qui rend encore plus difficile pour les familles de répondre à leurs besoins fondamentaux.
De juin 2022 à juin 2023, l'IPC des loyers au Nouveau-Brunswick a augmenté de 5,7 %, comparativement à 5,8 % au Canada.[20] Pour la même période de référence, l'IPC des aliments dans la province a augmenté de 9,5 %, comparativement à 8,3 % au Canada.[21]

Le paiement du loyer d'une famille est un coût fixe, tandis que l'achat de nourriture est réglable. Lorsque les revenus d'un ménage sont limités, son budget devient limité et il doit donc prendre des décisions difficiles, comme payer le loyer à temps ou nourrir sa famille.

Bathurst a connu la plus forte augmentation d'une année à l'autre de son taux de revenu de subsistance par rapport aux trois autres villes. Son augmentation salariale de 12,8 % est largement due à la hausse des prix des denrées alimentaires. Les achats d'épicerie coûtent plus cher aux individus et aux familles, de sorte que les personnes ayant un revenu ont besoin d'un salaire capable de suivre ces dépenses et d'autres.

Table I: Comparaison du revenu de subsistance

Ville	Fredericton	Saint John	Moncton	Bathurst
Salaire 2023	24,50 $	23,35 $	22,75 $	21,65 $
Salaire 2022	23,45 $	21,60 $	20,85 $	19,20 $
Différence	1,05 $	1,75 $	1,90 $	2,45 $
% changement	4,5 %	8,1 %	9,1 %	12,8 %

Table II: Dépenses familiales annuelles :
Fredericton, Saint John, Moncton et Bathurst

Catégories de dépenses	**Fredericton** (24,50 $)	**Saint John** (23,35 $)	**Moncton** (22,75 $)	**Bathurst** (21,65 $)
Garde d'enfants	13 643,00 $	14 148,00 $	14 818,50 $	13 092,00 $
Vêtements et chaussures	2 504,61 $	2 504,61 $	2 504,61 $	2 504,61 $
Contingence/ Urgence	3 430,00 $	3 269,00 $	3 185,00 $	3 031,00 $
Nourriture	16 218,72 $	15 828,71 $	15 256,00 $	16 302,06 $
Soins de santé	2 388,96 $	2 388,96 $	2 388,96 $	2 388,96 $
Dépenses ménagères	8 510,96 $	8 351,75 $	8 119,11 $	8 544,90 $
Éducation des parents	1 528,00 $	1 528,00 $	1 528,00 $	1 528,00 $
Logement	22 804,49 $	20 141,22 $	19 264,49 $	16 864,49 $
Inclusion sociale	5 673,97 $	5 567,83 $	5 412,74 $	5 696,60 $
Transport	7 166,35 $	7 331,95 $	7 156,75 $	6 983,90 $
TOTAL	83 869,06 $	81 060,04 $	79 634,15 $	76 936,51 $

Taxes et transferts

La méthodologie du revenu de subsistance prend en compte les impôts et les transferts. La famille de référence dans les quatre villes reçoit le Supplément de revenu gagné du Nouveau-Brunswick (SRGNB), le crédit de taxe de vente harmonisée du Nouveau-Brunswick (CTVHNB) et l'Allocation canadienne pour enfants (ACE). Les familles de référence ne bénéficient pas du crédit pour taxe sur les produits et services (TPS).

Table III: Transferts gouvernementaux annuels : Fredericton, Saint John, Moncton et Bathurst

Transferts	Fredericton	Saint John	Moncton	Bathurst
SRGNB	250,00 $	250,00 $	250,00 $	250,00 $
ACE (jan.-juin)	4 701,86 $	4 701,86 $	4 701,86 $	4 701,86 $
ACE (juil.-déc.)	5 247,32 $	5 247,32 $	5 247,32 $	5 247,32 $
Crédit pour TPS	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
CTVHNB	326,09 $	326,09 $	326,09 $	326,09 $
TOTAL	10 525,27 $	10 525,27 $	10 525,27 $	10 525,27 $

Avantages d'un revenu de subsistance

Un salaire décent est avantageux pour les employés et leurs familles, les employeurs et les communautés. Il fournit un revenu suffisant pour couvrir les dépenses habituelles de la famille. Cela sort les individus et les familles de la pauvreté, augmente la sécurité économique et réduit le stress financier.[22] Un salaire décent soutient le bien-être physique et mental. Cela est associé à une réduction de l'absentéisme et du roulement du personnel.[23] Cela peut améliorer la productivité et l'efficacité des travailleurs.[24] Cela peut également améliorer le moral et la satisfaction au travail. Un salaire décent favorise l'inclusion sociale, l'appartenance et une meilleure qualité de vie. Cela encourage également une croissance et un développement sains de l'enfant, qui sont la clé du bien-être tout au long de la vie.[25] Un salaire décent est bénéfique au niveau communautaire car il offre un plus grand pouvoir d'achat aux consommateurs, contribuant ainsi à la croissance économique locale. Payer un salaire décent démontre clairement la valorisation des employés et de leur contribution à la main-d'œuvre. Il s'agit d'un investissement à long terme dans une économie et une société saines.

Plaidoyer pour une politique de revenu de subsistance au Nouveau -Brunswick

Au cours des dernières années, de nombreuses municipalités au Canada ont accepté de devenir des Employeurs au revenu de subsistance, reconnaissant les avantages individuels et collectifs de verser aux travailleurs un salaire décent. Les municipalités qui deviennent des Employeurs au revenu de subsistance acceptent de payer à leurs employés le taux de revenu de subsistance en vigueur dans leur région. Les politiques de revenus de subsistance dans les villes peuvent contribuer à la croissance et au développement locaux.

La ville de New Westminster, en Colombie-Britannique, est devenue le premier employeur municipal offrant un revenu de subsistance au Canada le 1er janvier 2011. Depuis, plusieurs communautés à travers le pays ont emboîté le pas. Quelques exemples de villes dotées de politiques de revenu de subsistance comprennent Halifax, Toronto, Vancouver, Winnipeg, Regina, le Territoire du Yukon et Yellowknife.[26]

En octobre 2020, le conseil régional de la municipalité régionale d'Halifax a approuvé le versement d'un salaire décent à la plupart des employés contractuels effectuant des services municipaux.[27] Cet engagement en faveur d'un salaire décent aide les travailleurs à faire face à la hausse du coût de la vie. En outre, il s'agit d'une étape cruciale vers l'élimination de la pauvreté au travail. Il est temps que les villes du Nouveau-Brunswick montent au créneau et se joignent au mouvement pour le revenu de subsistance. Nous ne pouvons plus nous permettre d'attendre.

Conclusion

Le revenu de subsistance dans les communautés du Nouveau-Brunswick est le plus élevé depuis que nous avons commencé à le calculer en 2018. Sans augmentation des transferts gouvernementaux et des programmes de prestations pour les familles qui travaillent, le revenu de subsistance continuera d'augmenter à mesure que le coût de la vie augmente. Le coût global de la vie augmente avec l'augmentation de l'inflation. Ce rapport montre que les dépenses de logement et de nourriture ont grimpé en flèche au cours de la dernière année. Les ménages ont besoin d'un revenu de subsistance plus élevé pour faire face à ces coûts et à d'autres.

Appeler les employeurs à payer volontairement un salaire décent ne remplace pas une augmentation du salaire minimum. L'écart entre le salaire minimum et le revenu de subsistance nous indique que les personnes gagnant 14,75 dollars de l'heure auront du mal à répondre à leurs besoins fondamentaux, sans parler de payer leurs frais de subsistance supplémentaires.

Augmenter le salaire minimum pourrait mettre plus d'argent entre les mains des travailleurs du Nouveau-Brunswick. Les frais de subsistance des familles seront réduits en investissant dans les services publics, en augmentant l'offre de logements abordables et en élargissant l'accès aux services de garde d'enfants afin qu'un plus grand nombre de familles puissent bénéficier de la réduction des frais. Veiller à ce que tous les transferts et prestations gouvernementaux soient indexés sur l'inflation contribuera à protéger le pouvoir d'achat des Néo-Brunswickois.

Ces politiques vont au-delà de l'aide à ceux qui travaillent. Elles peuvent contribuer à garantir que chacun, quel que soit son statut professionnel, puisse vivre en tant que membre à part entière de nos communautés.

Remerciements

Merci à la Société d'inclusion économique et sociale (Economic and Social Inclusion Corporation) pour son soutien financier à cette recherche. Un grand merci à Chelsea Driscoll, qui a contribué au calcul du revenu de subsistance et a partagé son expertise économique dans les analyses de l'inflation et de l'impact des transferts gouvernementaux. Nous sommes reconnaissants pour sa contribution continue à ce travail.

Un merci spécial à la Dre Christine Saulnier, directrice pour la Nouvelle-Écosse du Centre canadien de politiques alternatives (Canadian Centre for Policy Alternatives), pour sa collaboration, ses conseils et son soutien dans notre travail sur le revenu de subsistance au Nouveau-Brunswick. Dre Saulnier dirige des recherches sur le revenu de subsistance en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador.

Notes

[1] Conseil canadien du commerce de détail, « Salaire minimum par province », https://www.retailcouncil.org/resources/quick-facts/minimum-wage-by-province/

[2] Centre canadien de politiques alternatives, *Cadre canadien pour un revenu de subsistance : une méthodologie nationale pour calculer le revenu de subsistance dans votre communauté*, https://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/Nova%20Scotia%20Office/2023/08/Canadian%20Living%20Wage%20Framework.pdf

[3] Gouvernement du Nouveau-Brunswick, *Jours fériés payés et indemnités de vacances/vacances*, https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/petl-epft/PDF/es/FactSheets/PublicHolidaysVacation.pdf

[4] Centre canadien de politiques alternatives, *Cadre canadien pour un revenu de subsistance : une méthodologie nationale pour calculer le revenu de subsistance dans votre communauté*, https://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/Nova%20Scotia%20Office/2023/08/Canadian%20Living%20Wage%20Framework.pdf

[5] La MPC est disponible pour des zones géographiques spécifiques, notamment les communautés de Fredericton, Saint John et Moncton. Il est également disponible par taille de population (par exemple, population rurale ou population de moins de 30 000 habitants). La famille de référence comprend un homme et une femme adultes (chacun âgé de 25 à 49 ans) et deux enfants (une fille de 9 ans et un garçon de 13 ans).

[6] Statistique Canada, « Lancement du troisième examen complet de la mesure du panier de consommation », https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2023007-fra.htm

[7] Djidel, S., Gustajtis, B., Heisz, A., Lam, K., Marchand, I. et McDermott, S. (2020). Rapport sur le deuxième examen complet de la mesure du panier de consommation. (Ottawa : Statistique Canada). https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2020002-fra.pdf

[8] Macdonald, D. et Friendly, M. (2021). Sonner l'alarme : L'impact de la COVID-19 sur le secteur précaire des services de garde au Canada. (Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives). https://policyalternatives.ca/TheAlarm

[9] Gouvernement du Canada, Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (2021). Entente pancanadienne sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants Canada-Nouveau-Brunswick : Plan d'action du Nouveau-Brunswick 2021-2023. https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/ELCC/action-plan-2021-2023.pdf

[10] Macdonald, D. et Friendly, M. (2023). Ce n'est pas encore fait : Les services de garde d'enfants à 10 $ par jour nécessitent de s'attaquer aux déserts en matière de services de garde au Canada. (Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives). https://policyalternatives.ca/publications/reports/not-done-yet

[11] Idem.

[12] Macdonald, D. et Friendly, M. (2023). Ce n'est pas encore fait : Les services de garde d'enfants à 10 $ par jour nécessitent de s'attaquer aux déserts en matière de services de garde au Canada. (Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives). https://policyalternatives.ca/publications/reports/not-done-yet

[13] Idem.

[14] Idem.

[15] Idem.

[16] Gouvernement du Canada, « Le contenu du panier alimentaire national nutritif 2019 », https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/aliments-nutrition/aliments-nutrition-surveillance/national-nutritif -panier-de-nourriture/contents.html

[17] Société canadienne d'hypothèques et de logement, « Portail d'information sur le marché de l'habitation », https://www03.cmhc-schl.gc.ca/hmip-pimh/en#Profile/1/1/Canada

[18] Totalisation personnalisée de Statistique Canada : Enquête de 2019 sur les dépenses des ménages des provinces de l'Atlantique.

[19] Le montant du transport MBM pour les communautés de moins de 30 000 habitants est utilisé pour les coûts de transport de chaque ville pour le calcul du revenu de subsistance.

[20] Statistique Canada. (2023). *Indice des prix à la consommation par groupe de produits, mensuel, variation en pourcentage, non désaisonnalisé, Canada, provinces, Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit.* https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810000413

[21] Idem.

[22] Centre canadien de politiques alternatives, *Cadre canadien pour un revenu de subsistance : une méthodologie nationale pour calculer le revenu de subsistance dans votre communauté*, https://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/Nova%20Scotia%20Office/2023/08/Canadian%20Living%20Wage%20Framework.pdf

[23] Driscoll, C. et Saulnier, C. (2020). Revenus de subsistance en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick 2020. https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/living-wages-nova-scotia-and-new-brunswick-2020

[24] Living Wage for Families BC, « Living Wage Employer's Guide, novembre 2022 », https://www.livingwageforfamilies.ca/become_a_living_wage_employer

[25] Centre canadien de politiques alternatives, *Cadre canadien pour un revenu de subsistance : une méthodologie nationale pour calculer le revenu de subsistance dans votre communauté*, https://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/Nova%20Scotia%20Office/2023/08/Canadian%20Living%20Wage%20Framework.pdf

[26] Revenu de subsistance Halton, *Villes au revenu de subsistance*, https://livingwagehalton.ca/living-wage-cities/

[27] Saulnier, C. (2023). Living wages in Nova Scotia 2023 update. Centre canadien de politiques alternatives. https://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/Nova%20Scotia%20Office/2023/09/LivingWagesinNovaScotia2023.pdf

Préparé par Heather Atcheson avec le Conseil du développement humain, Human Development Council, un conseil de planification sociale qui coordonne et promeut le développement social au Nouveau-Brunswick. Des exemplaires du rapport sont disponibles auprès de :

HUMAN DEVELOPMENT COUNCIL

www.sjhdc.ca
139, rue Prince Edward
Saint John, Nouveau-Brunswick
Canada
E2E 3S3
506-634-1673